

—
**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

4^{ème} REUNION DE 2009

Séance du 27 novembre 2009

CG 09/4^{ème}/VI-01

SCHEMA DEPARTEMENTAL DES TELECOMMUNICATIONS

—
Notre « **Schéma Départemental des Télécommunications** », mis en œuvre depuis 2001, répond à une problématique d'aménagement du territoire en permettant, aux secteurs ruraux, de bénéficier de la téléphonie et du haut débit et aux secteurs plus urbains, de s'équiper avec de la fibre optique.

Je vous propose, aujourd'hui, d'examiner l'état d'avancement de ce schéma que conduit le Conseil Général avec l'aide de son Agence de Développement Économique. En effet, depuis notre dernière session, un certain nombre d'avancées ont eu lieu en matière de T.I.C. (Technologies de l'Information et de la Communication) dans le département.

I – INFRASTRUCTURE DE TELECOMMUNICATIONS :

A – TÉLÉPHONIE MOBILE :

Comme je vous l'avais annoncé lors de la DM1 de 2009, après avoir desservi 23 communes du département entre 2004 et 2007, nous avons souhaité poursuivre notre action afin d'améliorer la couverture en téléphonie mobile de 15 communes supplémentaires.

Parmi ces 15 communes, Bouillac est déjà couverte et Montjoi va être équipée d'une antenne relais par l'opérateur ORANGE. Cet opérateur assurera la totalité de l'opération (infrastructures passives + équipements actifs) et de son financement. Je vous précise que la recherche du meilleur site d'implantation vient de débiter et que les travaux pourraient être engagés dans le courant de l'année 2010.

En ce qui concerne les 13 communes restantes (Bouloc, Bruniquel, Escazeaux, La Salvetat-Belmontet, Lacour-de-Visa, Le Causé, Loze, Montesquieu, Puygaillard-de-Quercy, Vaïssac, Varen, Vazerac et Verlhac-Tescou), nous avons conduit plusieurs réunions techniques avec les 3 opérateurs (Orange, SFR et Bouygues Télécom) et l'Association des Maires. L'objectif de cette démarche était de trouver les solutions techniques adaptées. Pour l'heure, les opérateurs nous ont indiqué:

- d'une part, qu'ils ne pouvaient techniquement pas améliorer la couverture de ces 13 communes à partir de leurs réseaux existants. Des infrastructures passives (pylônes) devront être construites par la collectivité pour supporter les équipements actifs (coût estimatif : 1,5 M€) ;

- d'autre part, que leur priorité était, aujourd'hui, le déploiement du réseau de 3^{ème} Génération (haut débit mobile ou « 3G »). La couverture des secteurs ruraux ne fait pas partie de leurs programmes d'investissements pour les années à venir.

Comme je vous l'avais indiqué lors du Budget Primitif 2009, faute d'engagements fermes des 3 opérateurs et en raison des règles de concurrence, nous ne pouvons pas, pour le moment, engager ce programme pour desservir les 13 communes supplémentaires.

Cependant, compte-tenu du besoin réel et constaté dans ces 13 communes, j'ai décidé de saisir, par courrier, l'ARCEP (Autorité de Régulation des Communications et des Postes). Cette autorité, qui gère les licences de téléphonie mobile des 3 opérateurs nationaux (et la quatrième licence qui sera attribuée prochainement), sera, je l'espère, en mesure de nous aider à trouver une solution dans ce dossier.

B – TRES HAUT DÉBIT – FIBRE OPTIQUE

Je vous rappelle qu'en matière de Très Haut Débit, la première tranche du schéma départemental consistait à déployer de la fibre dans les principales communes du département.

Cette première tranche, de 1,05 M€ H.T., pour laquelle le Conseil Général a investi avec la Région et l'Europe, est désormais totalement finalisée.

Durant l'été, nous avons, en effet, obtenu de la Mairie de Montauban, les permissions de voiries et les arrêtés de circulations indispensables pour réaliser les derniers travaux nécessaires à la desserte de la Direction de la Solidarité Départementale, du Collège Ingres et de Novalia 82.

Courant Novembre 2009, le « POP » (nœud de raccordement du réseau départemental fibre optique) va être mis en route à Novalia 82. Il permettra de fournir aux différents sites du Conseil Général, raccordés en fibre optique, un meilleur niveau de service et de réaliser quelques économies sur notre budget de télécommunication.

Je vous rappelle que, sur la base de cette 1^{ère} tranche de réseau fibre optique, déployée par le Conseil Général, nous avons proposé aux intercommunalités concernées de s'équiper avec une boucle locale.

Cette seconde tranche de réseau (sous maîtrise d'ouvrage intercommunale) avait pour objectif de desservir les zones d'activités et les professionnels. Deux projets de réseaux ont particulièrement bien avancé. Ils sont portés par la Communauté de Communes de Castelsarrasin-Moissac et la Communauté de Communes des Deux Rives.

Les dossiers techniques de ces deux projets sont finalisés et ils ont été présentés au Conseil Régional afin d'obtenir des subventions du FEDER (la Région a une délégation de gestion pour ce type de projet).

Une fois que la Région aura fait connaître sa position concernant le financement de ces projets, je vous proposerai de délibérer à notre tour sur la participation du Conseil Général.

Je vous rappelle que, lors de la DM1 de 2008, nous avons approuvé le principe d'intervenir dans ce type de projet, à hauteur de 25 % de subventions versées en annuités.

C – HAUT DEBIT POUR LES PARTICULIERS « APPEL À PROJETS MIDI-PYRÉNÉES NUMÉRIQUE »:

Début 2006, le Conseil Régional Midi-Pyrénées et le Conseil Général de Tarn-et-Garonne ont lancé, en partenariat, l'appel à projets « Midi-Pyrénées Numérique ».

Cette politique consiste à financer, à hauteur maximum de 80 % (20 % par le Département, 30 % par la Région et 30 % par le FEDER), la mise en place de réseaux à haut débit. Elle concerne les communes de moins de 10 000 habitants, dont une partie de la population est inéligible à l'ADSL.

Compte-tenu que la convention qui nous lie avec la Région sur cet appel à projets, et qui arrive à échéance le 31 Décembre 2009, je vous propose aujourd'hui de dresser le bilan de cette politique et **d'envisager sa reconduction** pour 6 mois supplémentaires, afin de pouvoir prendre en compte le financement des derniers projets qui sont en préparation (Bessens, Puygaillard-de-Quercy, La-Salvetat-Belmontet, Lizac,

Communauté de Communes des Vallées et Terrasses de l'Aveyron, Communauté de Communes du Pays de Garonne et Gascogne, Communauté de Communes du Quercy-Rouergue et des Gorges de l'Aveyron).

Tout d'abord, je souhaiterais vous rappeler quelques chiffres :

- notre département compte environ 100 000 lignes téléphoniques,
- plus de 96 % de ces lignes téléphoniques sont éligibles à l'ADSL par le réseau « cuivre » de France Télécom,
- seulement 35 % des titulaires de ces lignes téléphoniques ont souscrit un abonnement à l'ADSL (chiffre Agence Régionale pour le Développement de la Société de l'Information -ARDESI- 2009).

L'appel à projets Midi-Pyrénées Numérique avait pour objectif de fournir du haut débit pour les abonnés au téléphone, inéligibles à l'ADSL. Au total, ils étaient 3 875 foyers à être dans cette situation soit un peu moins de 4 % des lignes téléphoniques du département.

Depuis son lancement, l'appel à projets Midi-Pyrénées Numérique nous a permis de participer à **21 projets de réseaux à haut débit dans 69 communes** du département (liste en annexe) :

- 49 communes sont déjà desservies, ou sont en cours de desserte, avec des réseaux hertziens (WIFI/WIMAX). Ceci représente un investissement total de 1 135 000 € HT, financé à 60 % par l'Europe et la Région et à 20 % par le Département. Il permet de desservir l'équivalent de **1 750 lignes téléphoniques inéligibles** ;
- 20 autres communes supplémentaires ont indiqué leur intention de participer. Ces projets devraient aboutir courant 2010 (**ce qui représente environ 800 lignes téléphoniques supplémentaires**).

Une fois ces projets réalisés, 1 375 foyers resteront avec une mauvaise desserte en Internet Haut Débit.

Il faut noter que ce chiffre est à pondérer puisque certaines communautés de communes, comme celle de Lafrançaise, ont décidé de subventionner, **hors appel à projets** Midi-Pyrénées Numérique, l'équipement des particuliers par satellite, ce qui constitue une solution pour les 200 foyers qui habitent dans les zones blanches de cette communauté de communes.

Au total, on peut estimer que d'ici fin 2010, **moins de 1%** des foyers Tarn-et-Garonnais seront encore mal desservis en haut débit.

Dans l'intervalle, et compte-tenu de la fin de notre partenariat avec la Région au 31 décembre 2009, je vous propose, pour ne pas pénaliser les communes dont le projet n'est pas encore finalisé, de le prolonger jusqu'au 30 juin 2010, à travers un avenant à la convention que nous avons signée avec le Conseil Régional le 17 octobre 2006 (ci-joint avenant n°2). J'informerai les Maires des Communes éligibles, qui n'auront pas encore déposé de dossier, de ce délai supplémentaire de six mois.

Compte-tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la convention de partenariat Département/Région « appel à projets Midi-Pyrénées Numérique » signée le 17 octobre 2006 et son avenant n°1 signé le 30 juin 2008,

Vu l'avis de la commission économie, emploi, promotion et vœux,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Prend acte de la communication de l'état d'avancement du programme de développement des infrastructures de télécommunications ;
- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du département, avec le Conseil Régional de Midi-Pyrénées, l'avenant n°2 à la convention de partenariat sur l'appel à projets « Midi-Pyrénées Numérique » prorogeant, jusqu'au 30 juin 2010, la durée de cette convention, afin de ne pas pénaliser les communes dont le projet n'est pas encore finalisé.

Pour : 29 voix

Avis contraire : néant

Abstention : 1

Adopté.

Le Président,